

5 mai 2020

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue à huis clos mardi 5 mai 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église. La séance sera enregistrée pour ensuite être diffusée sur le site web de la municipalité : [www.steannedelarochelle.ca](http://www.steannedelarochelle.ca)

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Séance à huis clos

**1. ADOPTION DU HUIS CLOS ET MOYENS DE COMMUNICATIONS**

2020-05-78

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, téléconférence, Messenger ou autre si nécessaire

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue dans la salle du conseil, à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du huis clos et moyens de communications.
2. Ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 avril et extraordinaire du 28 avril ;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
7. Correspondance;
8. Adoption du règlement no 2020-438 modifiant le règlement 2020-435 *imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2020* pour retirer le taux d'intérêt et demande de dispense de lecture;
9. Adoption du règlement général 2020-439 et demande de dispense de lecture qui abroge le règlement 2019-432
10. Avis de motion concernant le projet du règlement 2020-440 portant sur la gestion contractuelle avec le dépôt du projet, demande de dispense de lecture est demandée;
11. Résolution d'appui d'une demande à la CPTAQ;
12. Résolution pour approuver le budget et les quotes-parts modifié en lien avec l'entente relative au partage des ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;
13. Résolution pour approuver les frais d'utilisations des équipements (l'addendas 1) à annexer à l'entente relative au partage des ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;
14. Résolution pour approuver l'échelle salariale du directeur des travaux publics de l'entente relative au partage des ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles
15. Résolution pour approuver l'échelle salariale des ouvriers et/ou journaliers (addenda no 2) de l'entente relative au partage des ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles
16. Annulation d'un constat d'infraction;
17. Offre de service pour divers mandants incluant la surveillance des travaux du 10<sup>e</sup> rang incluant le laboratoire;
18. Modalités pour l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
19. Covid-19 : adoption des dépenses en lien avec les mesures de sécurité pour les employés et ou matériel : Service de surveillance, horaire du bureau, visières;
20. Voirie;
  - 20.1 Nettoyage des fossés avec une pelle sur roue;
  - 20.2 Remplacement du ponceau #063 chemin de la Montagne;
  - 20.3 Remplacement du ponceau # 086 sur le 6<sup>e</sup> rang;
  - 20.4 Rechargement des chemins Sainte-Anne Sud et Uldéric Brien
  - 20.5 Acceptation du tarif de la carrière Sainte-Anne;
21. Résolution concernant le nivelage et l'épandage du calcium de la partie du 5<sup>e</sup> rang de la municipalité de Stukely-Sud;
22. Séminaire de formations offert par Infotech en webinaire;
23. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
24. Comité;
25. Affaires nouvelles;

2020-05-79

- 26. Période de questions
- 27. Levée de la session;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par Denis Vel  
Appuyé par Suzanne Casavant  
et résolu

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que soumis.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

SÉANCE À HUIS CLOS

### **4. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2020**

2020-05-80

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et la séance extraordinaire du 28 avril 2020

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par Réal Vel  
et appuyé par le Suzanne Casavant  
et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et la séance extraordinaire du 28 avril 2020 soient adoptés tel que présenté.

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

### **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Points :**

1. **Logo :** M. Gonnin demande si des démarches ont été entreprises pour la refonte du logo ;

### **6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

2020-05-81

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;  
Proposé par : Jean-Pierre Brien  
Appuyé par : Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :  
QUE le compte de Deloitte soit remis au mois suivant;

RECETTES du 7 avril au 4 mai 2020	7 977,22 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	41 613,72 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	470,70 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>42 084,42 \$</u>	
Dépense durant le mois	1 423,45 \$	
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 928,03 \$	
Salaires déboursés durant le mois	2 804,86 \$	
Total dépenses	<u>49 240,76 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **7. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

## **7.1 SOUTIEN À LA COOPÉRATIVE VAL-HORIZON**

2020-05-82

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François nous recommande de soutenir la Coopérative Val-Horizon;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Coopérative est de rassembler les producteurs, les agro-transformateurs et les transformateurs du VSF autour d'un lieu de vente et de mise en marché locale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un potentiel de sept entreprises qui pourront utiliser cette plateforme pour se faire connaître;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soutienne la Coopérative Val-Horizon en adhérant à titre de membre de soutien;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère au niveau bronze au montant de cinquante dollars (50\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **7.2 LES FLEURONS**

2020-05-83

CONSIDÉRANT QUE le comité des Fleurons fait partie des comités que nous soutenons;

CONSIDÉRANT QUE la présidente du comité des Fleurons nous demande de leurs verser le montant alloué au budget pour le fonctionnement du comité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse le montant de sept mille dollars (7 000\$) au du comité des Fleurons.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**8. RÈGLEMENT 2020-438 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-435 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020**

2020-05-84

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 avril par M. Denis Vel résolution 2020-04-62;

ATTENDU QUE le conseil veut retirer **article 5 : taux d'intérêts sur les arrérages** du règlement 2020-435;

Proposé par : Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Suzanne Casavant

Et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers.

**ARTICLE 1 :**

Le règlement de taxation 2020-435 soit amendé par le retrait **article 5 : taux d'intérêts sur les arrérages**

**ARTICLE 2: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2020.

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, sec-très/d.g

Avis de motion : 2020-04-07

Dépôt du projet du règlement : 2020-04-07

Adoption : 2020-05-05

Publication : 2020-05-08

\*M. Gonnin quitte la salle il est 20h03 et revient à vers 20h08

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2020-439 QUI ABROGE LE RÈGLEMENT 2019-432**

2020-05-85

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 7 avril 2020;

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

QUE le conseil adopte le règlement 2020-439 qui ajoute et ou modifie le règlement 2019-432 avec ce qui suit :

1. Il est défendu à toute personne de se trouver dans une place publique de la municipalité lorsque l'accès à celle-ci est défendu par une affiche apposée à l'entrée.
2. Amende proposée : 500 \$

3. Ajout d'un article après le 201 pour l'infraction de se trouver dans une place publique alors que cette dernière est fermée.
4. Retrait de l'article 242 sur la consommation du cannabis puisque la réglementation provinciale le prévoit.

QUE le règlement demeure dans nos archives pour consultation ainsi qu'en version numérique ;

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2020.

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, sec-très/d.g

Avis de motion : 2020-04-07

Dépôt du projet du règlement : 2020-04-07

Adoption : 2020-05-05

Publication : 2020-05-08

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

<b>10. APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 2 238 671 SITUÉE SUR LE 6<sup>e</sup> RANG AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC.</b>
--

2020-05-86

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation destinée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation du lot 2 238 671 d'une superficie de 46,13 ha et situé sur le 6<sup>e</sup> rang ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exige qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE tel que présenté, il n'y'a pas d'impact négatif sur l'environnement et les volets socio-économiques du village.

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel

APPUYÉ par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 238 671 d'une superficie de 46,13 ha situé sur le 6<sup>e</sup> rang;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

<b>11. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DU RÈGLEMENT 2020-440 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AVEC LE DÉPÔT DU PROJET ET UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE;</b>
--

2020-05-87

M. Jean-Pierre Brien, conseiller, annonce qu'à une prochaine séance du conseil il y sera déposé le règlement 2020-440 portant sur la gestion contractuelle en vue de son adoption.

Le projet est déposé et une dispense de lecture est demandée.

**12. APPROUVER LE BUDGET ET LES QUOTES-PARTS (RE : ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES DE TRAVAUX PUBLICS)**

2020-05-88

ATTENDU QU' il existe une Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Canton de Valcourt et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

ATTENDU QUE le Canton de Valcourt a présenté ses prévisions budgétaires 2020 pour cette entente, selon lesquelles la quote-part de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle est établie à vingt-deux mille soixante-quatre dollars (22 064\$) sur un budget total de cent quarante-deux mille neuf cent trente-quatre dollars (142 934 \$) pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2020 pour l'Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles, selon lesquelles sa quote-part est établie à vingt-deux mille soixante-quatre dollars (22 064\$).

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**13. APPROUVER LES FRAIS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS (ADDENDA NO 1 DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES DE TRAVAUX PUBLICS)**

2020-05-89

ATTENDU QU' il existe une Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Canton de Valcourt et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont reçu une copie du document décrivant les frais d'utilisation des équipements, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec le contenu de ce document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu:

D' approuver les frais d'utilisation des équipements, tels que présentés, et d'ajouter ce document comme Addenda n° 1 à l'Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;

QUE celui-ci soit applicable à partir du lundi 4 mai 2020.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**14. APPROUVER L'ÉCHELLE SALARIALE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (ADDENDA NO 2 DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES DE TRAVAUX PUBLICS)**

2020-05-90

ATTENDU QU' il existe une Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Canton de Valcourt et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont reçu une copie de l'échelle salariale du directeur des travaux publics de la municipalité du Canton de Valcourt, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec son contenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu:

D' approuver l'échelle salariale du directeur des travaux publics de la Municipalité du Canton de Valcourt, telle que présentée, et de l'ajouter comme Addenda n° 2 à l'Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;

QUE celle-ci soit applicable à partir du lundi 4 mai 2020.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**15. APPROUVER L'ÉCHELLE SALARIALE DES OUVRIERS ET/OU JOURNALIERS (ADDENDA N° 2 DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES DE TRAVAUX PUBLICS)**

2020-05-91

ATTENDU QU' il existe une Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Canton de Valcourt et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de l'échelle salariale de l'ouvrier et du journalier des travaux publics de la municipalité du Canton de Valcourt, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec le contenu de ce document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien:

D' approuver l'échelle salariale de l'ouvrier et du journalier des travaux publics de la Municipalité du Canton de Valcourt, telle que présentée, et de l'ajouter comme Addenda n° 2 à l'Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;



QUE celles-ci soient applicables à partir du lundi 4 mai 2020.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-05-92

#### **16. ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Perreault, responsable de l'urbanisme, Inspectrice en bâtiment et environnement a émis un constat d'infraction à deux noms pour des nuisances en cour avant au 143 et 147 Principale Est;(150\$ avec frais)

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale a demandé de rédiger deux constats distincts comprenant chacun un seul nom et une seule adresse;

CONSIDÉRANT QUE cela entraînait l'émission de deux constats distincts en les rédigeant selon l'exigence de la cour;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de départ du constat était d'en émettre un seul aux deux locataires pour l'ensemble des nuisances;

CONSIDÉRANT QU'un des deux locataires M. Michael Charbonneau Laflamme nous a affirmé que cela ne lui appartenait pas;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu que le conseil accepte la demande d'annulation du constat émis à M. Michael Charbonneau Laflamme pour ne conserver que celui émis à M. Francis Bissonnette;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-05-93

#### **17. OFFRE DE SERVICE POUR DIVERS MANDANTS INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU 10<sup>E</sup> RANG INCLUANT LE LABORATOIRE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons des problèmes de structure, entre autres, chemin Sainte-Anne Sud, 5<sup>e</sup> rang et Udléric Brien que nous aimerions trouver une solution aux problématiques récurrentes;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons des travaux de corrections d'asphalte sur le 10e rang et que des analyses de laboratoire des sols seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le firme EXP représenté par M. Frédéric Blais nous a déposé une offre de services ref : 999-00071627-PP le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est sous forme de tarification horaire (banque d'heures) jusqu'à un maximum de cinq mille dollars (5000\$);

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services ref : 999-00071627-PP du 5 mai 2020 déposée par la firme EXP représenté par M. Frédéric Blais chargé de projet;

QUE nous retiendrons le volet du service de laboratoire des sols pour la surveillance des travaux de correction d'asphalte sur le 10e rang qui sera exécuté par Pavage Maska inc. selon l'offre déposée;

QUE pour la suite des travaux, une rencontre sera organisée avec M. Frédéric Blais de chez EXP inc. pour l'évaluation des travaux d'amélioration ou de correction pour les chemins problématiques de notre territoire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**18. MESURES POUR ADMINISTRER LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS;**

Le dossier est remis à une séance ultérieure, nous sommes en attente d'informations de la MRC du Val-Saint-François concernant le règlement général.

**19. COVID-19 : ADOPTION DES DÉPENSES EN LIEN AVEC LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS ET OU MATÉRIEL : SERVICE DE SURVEILLANCE, HORAIRE DU BUREAU, VISIÈRES;**

CONSIDÉRANT QUE nous devons réviser régulièrement nos façons de faire selon les décrets émis par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le service de surveillance devra rouvrir en même temps que le retour en classe prévu le 11 mai 2020 avec les mesures de distanciation sanitaire mises en place, nous sommes conscients que le service de surveillance ne fera pas ses frais d'opération mais nous autorisons l'ouverture du service de surveillance.

\*M. Jean-Pierre Brien nous propose l'achat de visières pour les offrir à la population pour qu'ils puissent en faire l'acquisition à un coût abordable. Une connaissance de M. Brien nous les offres à cinq dollars (5\$);

Après la séance le coût sera de huit dollars plus les taxes applicables; (8\$)

M. Brien se retire de la discussion.

**19.1 ACHAT DE VISIÈRES-COVID-19**

202-05-94

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir la possibilité à nos résidents de se procurer une visière à coût abordable et éviter les déplacements;

CONSIDÉRANT QUE nous ne voulons pas avoir un inventaire trop important;

CONSIDÉRANT QUE la visière et ou le masque de protection personnel n'est pas obligatoire selon les directives du gouvernement;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète six visières au coût de cinq dollars (5\$) qui seront exposées au bureau pour la vente aux résidents;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**20. VOIRIE  
20.1 PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES**

2020-05-95

Proposé par Denis Vel  
Appuyé par Suzanne Casavant  
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie les travaux de nettoyage de fossés et l'enlèvement de roches à Excavation Richard Bouthillette pour un budget de deux mille cinq cents dollars (2500\$) tel que prévu au budget 2020;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **20.2 REMPLACEMENT DU PONCEAU DE BOIS DU CHEMIN DE LA MONTAGNE #063**

2020-05-96

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'estimer des travaux pour le remplacement du ponceau de bois du chemin de la Montagne #063 au montant estimé de onze mille huit cent trente-sept dollars (11 837\$) plus les taxes applicables préparé par Nicolas Laflamme inspecteur en voirie

QUE le montant est au budget 2020;

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à réaliser les travaux;

QUE les fournisseurs choisis devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **20.3 REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR RANG 6 #086.**

2020-05-97

Proposé par Denis Vel  
Appuyé par Pascal  
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'évaluation des travaux de remplacement du ponceau sur le rang 6 au montant estimé de mille sept cent soixante dollars (1 760\$) plus les taxes applicables préparé par Nicolas Laflamme inspecteur en voirie

QUE le montant est au budget 2020;

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à réaliser les travaux;

QUE les fournisseurs choisis devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-05-98

**20.4 RECHARGEMENT ULDÉRIC BRIEN ET CHEMIN SAINTE-ANNE-SUD**

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'évaluation des travaux de rechargement (incluant le gravier, le transport et le nivelage) du chemin Uldéric Brien au montant estimé de douze mille quatre cent vingt dollars (12 420\$) plus les taxes applicables préparé par Nicolas Laflamme inspecteur en voirie;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'estimé des travaux de rechargement (incluant le gravier, le transport et le nivelage) du chemin Sainte-Anne Sud au montant estimé de trente-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (38 385\$) plus les taxes applicables préparé par Nicolas Laflamme inspecteur en voirie

QUE le montant est au budget 2020;

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à réaliser les travaux;

QUE les fournisseurs choisis devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-05-99

**20.5 PRIX DU GRAVIER DE LA CARRIÈRE SAINTE-ANNE**

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le prix soumissionné de 11.60\$ la tonne du MG20B plus les taxes applicables déposé par Carrière Sainte-Anne pour l'année 2020;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-05-100

**21. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY SUD CONCERNANT LE NIVELAGE ET L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE SUR LE 5<sup>E</sup> RANG MITOYEN.**

CONSIDÉRANT QUE le 5<sup>e</sup> rang est mitoyen aux deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà une entente sur le partage de certains travaux mais pas sur le nivelage et l'application de l'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que les travaux de nivelage et l'application de l'abat-poussière soient fait en même temps pour plus d'homogénéité des services dans les deux secteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier nous avons procédé de cette façon et les deux parties veulent réitérer la façon de faire;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'ajouter le nivelage, l'achat de l'abat-poussière ainsi que l'épandage dans ses travaux;

QUE la municipalité facturera la municipalité de Stukely-Sud pour les travaux exécutés et ce avant la fin d'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **22.ATELIER DE FORMATION EN LIGNE OFFERT PAR INFOTECH**

2020-05-101

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la firme Infotech offre une formation concernant les améliorations des logiciels;

CONSIDÉRANT la situation du Covid-19 de cette année, l'atelier, par webinaire, sera divisé en deux parties avec plusieurs dates possibles ce qui facilite l'organisation du temps au bureau;

CONSIDÉRANT QUE les nouveautés sont pertinentes dans le contexte actuel surtout le volet licences de chiens;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à s'inscrire aux deux ateliers offerts par Infotech au coût de deux cent quarante-cinq dollars (245\$) plus les taxes applicables pour les deux ateliers;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **23. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **24. COMITÉ**

**24.1 Service incendie :** M. Jean-Pierre Brien nous informe qu'une première rencontre, par vidéoconférence Zoom, a eu lieu pour l'ébauche de la nouvelle entente à venir du Service d'incendie de Waterloo. La prochaine entente sera d'une durée de 5 ans renouvelable par tranche de 3 ans par la suite et le délai d'un an pour signifier notre intention de poursuivre ou pas à la fin de la dite entente

**24.2** Concernant les visites de prévention, le service évalue diverses possibilités;

## 25. AFFAIRES NOUVELLES

CONSIDÉRANT QU'à chaque année M. Réal Vel doit faire l'installation de rallonge électrique pour alimenter les lumières de Noël au Parc René Vel;

CONSIDÉRANT QU'il s'offre pour enfouir les fils électriques pour permettre un raccordement permanent mais demande que l'achat du matériel soit pris dans le budget décorations extérieures;

POUR CE MOTIF, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la dépense pour le matériel de raccordement électrique au Parc René Vel;

QUE la dépense sera imputée au budget : décorations extérieures;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**Collecte des résidus domestiques** : M. Coutu nous informe que les maires des environs étudient la possibilité d'aller en appel d'offre pour les 7 municipalités pour tenter d'avoir des économies;

**Aînés** : M. Jean-Pierre Brien a répertorié tous les résidents de plus de soixante-dix ans sur notre territoire et il les contactera pour s'assurer que tout va bien malgré le confinement;

**Ligne Hydro Québec**: Mme Casavant s'informe au sujet du projet d'Hydro Québec concernant la nouvelle ligne que devait être installée. M. Coutu nous informe que le dossier est arrêté pour le moment. Hydro Québec doit revoir le trajet.

## 26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos

## 27. LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h 25.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »